



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

CONSEIL DE LA RECHERCHE

Formation plénière

Formation composée des membres élus, des membres désignés par les établissements-composantes, du représentant de la Région Île-de-France et du représentant de la CCI de Paris

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 19 AVRIL 2022

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Marie-Elodie ANCEL, M. Thierry BONNEAU, M. Claude BRENNER, Mme Camille BROYELLE, M. Bruno DEFFAINS, Mme Claudine DESRIEUX, M. Olivier DE FROUVILLE, Mme Mathilde GOLLETY, Mme Agathe LEPAGE, M. Sébastien LOTZ, Mme Cécile MEADEL, Mme Lucie MENAGER, M. Anthony MERGER, M. Franck ROUMY, Mme Sylvie STRUDEL, professeurs.

M. Jean-Paul ANDRIEUX, Mme Christine DURIEUX, M. Nicolas FREMEAUX, Mme Marianne GUILLE, Mme Virginie PEZ, M. Emmanuel TAWIL, M. Jean-Baptiste WELTE, personnels habilités à diriger des recherches.

M. Xavier BADIN, Mme Elisabeth COLIN, M. Victor DESCHAMPS, M. Fathi FAKHFAKH, Mme Natacha GALLY, Mme Claire-Marie PEGLION-ZIKA, M. Etienne PERNOT, Mme Yvonne-Marie ROGEZ, personnels pourvus d'un doctorat.

Mme Marie-Laure MOREAU, M. Brice POULOT, autres enseignants-chercheurs.

Mme Gaëlle GLOPPE, Mme Thaïs KELLJBERG, ingénieurs ou techniciens.

M. Jean-Baptiste SCHMIDT, autres personnels.

M. Marc CANAPLE, personnalité extérieure.

M. Gabriel STETTLER, Mme Louise CRISTALLER, Mme Ornella Terrishia TETTARAVOU, M. Pierre BUFFAZ, doctorants.

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services.

La séance plénière du Conseil de la recherche de l'Université Paris Panthéon-Assas s'ouvre à 15 heures 35 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

M. le Président accueille les participants à la première réunion du conseil de la recherche, en particulier les membres nouvellement élus les 15, 16 et 17 mars 2022.

Le conseil né des nouveaux statuts de l'université publiés par décret du 24 décembre 2021. Ceux-ci ont apporté une simplification dans l'organisation de l'université en réduisant le nombre d'instances à deux, à savoir le conseil de la recherche et le conseil des études et de la vie étudiante, simplification rendue possible par l'ordonnance de décembre 2018.

Le Président se réjouit d'accueillir les représentants des doctorants, également chargés de TD, nouvellement élus, dont les idées seront importantes pour enrichir les débats du conseil.

Pour la première fois, le conseil de la recherche accueille des représentants des établissements-composantes (ISIT, EFREI Paris, CFJ et école W) et de l'institut partenaire (IRSEM).

M. le Président communique les noms des membres du conseil ayant indiqué être dans l'impossibilité de siéger lors de cette séance ou ayant donné une procuration. Il saisit également cette occasion pour féliciter Mme Virginie PEZ et M. Jean-Baptiste WELTE, membres du Conseil, pour leur récent succès au concours d'agrégation de sciences de gestion, ce qui constitue une grande satisfaction pour l'université. Au nom du Conseil de la recherche, il leur souhaite plein succès dans la suite de leur carrière.

Point unique. Désignation des deux personnalités extérieures.

M. le Président indique qu'il convient d'abord que le conseil de la recherche, qui n'est pas encore entièrement constitué, désigne deux personnalités extérieures.

En effet, le conseil de la recherche comprend 50 membres, dont 4 personnalités extérieures, conformément à l'article 11 des statuts de l'Université :

- Une personnalité désignée par la région Ile-de-France ;
- Une personnalité représentant la direction des enseignements de la chambre de commerce et d'industrie de Paris et désigné par celle-ci ;
- Deux personnalités choisies à titre personnel par le conseil de la recherche en raison de leur compétence.

La parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures, celles-ci comptent déjà une femme, Mme Marie-Do AESCHLIMANN, désignée par la Région Île-de-France, et un homme, M. Marc CANAPLE désigné par la chambre de commerce et d'industrie de Paris. Le conseil doit donc désigner aujourd'hui une femme et un homme.

De plus, l'une des deux personnalités choisies à titre personnel par le conseil doit être issue d'une profession juridique ou judiciaire.

M. le Président indique qu'il a reçu deux candidatures : celle de Mme Pascale LAGESSE, avocate et membre sortant de la commission de la recherche du conseil académique, et celle de M. Jean-Baptiste MOREL, directeur juridique adjoint du groupe ENEDIS. Tous deux ont été diplômés à l'université Paris Panthéon-Assas : Mme LAGESSE en 1987 et M. MOREL a obtenu un doctorat en droit public à l'université en 2010.

Les curriculums vitae de chacun ont été transmis en version électronique et sont mis à disposition en version papier pendant la présente séance.

Aucune autre candidature n'étant présentée, M. le Président invite le conseil à passer au vote. Il précise que l'élection est acquise à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour, et propose un scrutin à bulletins secrets, sans passage à l'isoloir, avec dépôt à l'urne et émargement, le matériel de vote ayant déjà été remis aux membres du conseil en début de séance. Le conseil approuve ce principe ainsi que la désignation de trois scrutateurs pour le premier scrutin : M. STETTLER, représentant les doctorants, Mme GLOPPE, représentant les personnels administratifs et Mme ROGEZ, représentant les enseignants.

Vote du premier scrutin, candidature de Mme LAGESSE :

- Votants : 40 ;
- Nombre d'enveloppes : 40 ;
- Nombre de bulletins : 39 ;
- Bulletin blanc et nul : 1 ;
- Majorité absolue : 21 ;

Trois scrutateurs sont désignés pour le second scrutin : Mme TETTARAVOU, représentant les doctorants, M. TAWIL, représentant les enseignants et Mme GLOPPE, représentant les personnels administratifs.

Vote du second scrutin, candidature de M. MOREL :

- Votants : 40 ;
- Nombre d'enveloppes : 40 ;
- Nombre de bulletins : 38 ;
- Bulletin blanc et nul : 2 ;
- Majorité absolue : 21 ;

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés aux premiers tours, Mme LAGESSE (39 voix) et M. MOREL (38 voix) sont élus au conseil de la recherche en qualités de personnalités extérieures.

M. le Président remercie tous les membres du conseil.

Le Président
Stéphane BRACONNIER